Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15 SEP. 2026
ID : 031-263101396-20260914-CCAS2026030-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 14 septembre 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 14 septembre 2026, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.
Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 08 septembre 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :
Monsieur Cédric MAUREL, Président, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Eddy QUEMET Madame Christine BONNET, Monsieur Jean-Charles CONTE membres élus.

Madame LAGRANGE Simone, Madame Jacqueline NICAISE, Madame Valérie SIEZENIS, Madame Brigitte POLITOWICZ - membres nommés.

Absents :
Monsieur LEBBÉ Claude, Monsieur Frédéric BONNAFOUS

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 9
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Christine BONNET

2026 – 030 – EHPAD Cécile BOUSQUET – Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2026 (EPRD)

Rapporteur : Madame la Directrice

ADOPTE				
Votants : 9	Abstentions : 0	Exprimés : 9	Pour : 9	Contre : 0

Sur invitation de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, directrice des EHPAD Le Pastourel et Cécile Bousquet, présente les prévisions de recettes et de dépenses du budget (EPRD) en fonctionnement et investissement de l'EHPAD Cécile Bousquet pour l'exercice 2026 selon les modalités suivantes.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15 SEP. 2026
ID : 031-263101396-20260914-CCAS2026030-DE

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	902 908.01 €	4 898 622.44 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 244 211.49 €	114 160.01 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	923 279.59 €	57 616.64 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	5 070 399.09 €	5 070 399.09 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	**0.00 €**	**0.00 €**	**RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)**
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	5 070 399.09 €	5 070 399.09 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	**0.00 €**	**0.00 €**	**RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)**
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0.00 €	0.00 €	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	311 204.29 €	6 413.72 €	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0.00 €	51 202.92 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0.00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	311 204.29 €	57 616.64 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	**253 587.65 €**	**0.00 €**	**INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)**
Taux de CAF en pourcentage des produits	***5.00%***	***0.00%***	***Taux d'IAF en pourcentage des produits***

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2026

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	**0.00 €**	**253 587.65 €**	**CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE**
Remboursement des dettes financières	282 322.22 €	108 000.00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	114 580.00 €	46 862.24 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0.00 €	0.00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	396 902.22 €	408 449.89 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	**11 547.67 €**	**0.00 €**	**PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT**
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	408 449.89 €	408 449.89 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA DIRECTRICE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code l'action sociale et des familles ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 24 décembre 2025 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées ;
Vu le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la LFSS 2024 ;
Vu le règlement départemental d'aide sociale aux personnes âgées ;
Vu la délibération de l'assemblée départementale du 31 mars et 1er avril 2026 fixant le taux d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour 2026 ;
Vu le CPOM 2024-2029 signé entre l'EHPAD, l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental ;
Vu la convention d'aide sociale signée entre l'EHPAD et le Conseil départemental ;
Vu l'arrêtén°ARR-T2-0006 de M. le Président du Conseil Départemental en date 10 avril 2026 autorisant les dépenses et les recettes prévisionnelles de la section tarifaire Hébergement pour l'exercice budgétaire 2026;
Vu le décret n°2025-168 du 20 février 2025 relatif au financement des établissements participant à l'expérimentation prévue par l'article 79 de la LFSS 2024 ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2025 fixant le montant de la participation journalière forfaitaire des résidents aux dépenses d'entretien de l'autonomie dans les établissements relevant des I, II et IV bis de l'article L. 313-12 du code de l'action sociale et des familles implantés dans les départements participant à l'expérimentation mentionnée à l'article 79 de la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 au titre de l'exercice 2025 et notamment son article 3 ;
Vu la décision tarifaire n°202611048 du 08/07/2026 portant fixation du forfait global de soins pour 2026

Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le 15 SEP. 2026
ID : 031-263101396-20260914-CCAS2026030-DE

- **APPROUVE** le budget 2026 de l'EHPAD Cécile Bousquet présenté sous forme d'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et la présentation des charges et produits annexée
- **AUTORISE** la Directrice de l'EHPAD à transmettre aux autorités de tarification les documents élaborés dans le strict respect du formalisme imposé par les instructions budgétaires et comptables intégrant notamment les annexes telles que prévues dans la circulaire relative au cadre budgétaire et comptable des opérateurs de l'État et des établissements publics nationaux;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication

Le Président,
Cédric MAUREL

C.C.A.S. DE BESSIERES
HAUTE GARONNE